

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 868

présenté par

M. Ray, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Cordier,
Mme Bonnet, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Hetzel, Mme Périgault, M. Dubois,
M. Bazin, M. Boucard et M. Habert-Dassault

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« « France services agriculture » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son avis, le Conseil d'Etat considère que la dénomination du réseau de conseil aux agriculteurs ne relève pas du domaine de la loi.

C'est pourquoi cet amendement rédactionnel vise à supprimer cette dénomination dans la rédaction de l'article.